



7 AVRIL 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 avril 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2003-04-109 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2003
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2003-04-110 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2003
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## 7 AVRIL 2003

- |             |           |   |
|-------------|-----------|---|
| 2003-04-111 | 3. 1      | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2003   |
| N. M.       | 3. 2      | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2003   |
| N. M.       | 3.3       | DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 2002   |
| N. M.       | 3.4       | DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, ANNÉE 2002   |
| 2003-04-112 | 3.5       | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ D'URBANISME TENUES LES 12 MARS, 26 MARS ET 2 AVRIL 2003  |
|             | <b>4.</b> | <b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>  |
| 2003-04-113 | 4.1       | 15 <sup>E</sup> COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE  |
| 2003-04-114 | 4.2       | CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION GRANBY-BROMONT : OMNIUM DE GOLF 2003   |
|             | <b>5.</b> | <b>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</b>   |
| AM          | 5.1       | AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2003   |
| 2003-04-115 | 5.2       | DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2003 »   |
| AM          | 5.3       | AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-118 AINSI QU'UNE PARTIE DE LOT 326-116 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION) |
|             | <b>6.</b> | <b>RÈGLEMENTS</b>   |

## 7 AVRIL 2003

	<b>7.</b>	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
2003-04-116	7.1	ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003
2003-04-117	7.2	RÉCLAMATION DE MONSIEUR SYLVAIN CORMIER
2003-04-118	7.3	NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003
2003-04-119	7.4	ACTE DE CESSION ET DE SERVITUDE RELATIF AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ENTRE LES RUES DE DRUMMOND ET DE STANSTEAD
2003-04-120	7.5	VENTE D'UN TERRAIN RUE DU PACIFIQUE
N. M.	7.6	DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE
N. M.	7.7	PROLONGATION DE LA LOCATION DE LA FERME (LOTS 1061 ET 1066 DU CADASTRE DE BROMONT)
2003-04-121	7.8	DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE CONCERNANT LE LOT 303 ET UNE PARTIE DU LOT 300 DU CADASTRE DE FARNHAM (ROUTE PIERRE-LAPORTE, EN DIRECTION DE COWANSVILLE)
2003-04-122	7.9	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES
2003-04-123	7.10	ADOPTION DE L'EMBLÈME FLORAL POUR LA VILLE DE BROMONT
2003-04-124	7.11	ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANTE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'ACQUISITION ET DE LA GESTION DU LIEN RÉGIONAL ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES
2003-04-125	7.12	NOMINATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2003-04-126	7.13	MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2003-04-127	7.14	ACHAT PAR LA VILLE DE BROMONT D'UNE PARTIE DU LOT 328-3 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
2003-04-128	7.15	ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE PAR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 7 AVRIL 2003

2003-04-129	7.16	ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
N. M.	7.17	FÊTE DE L'AMOUR
2003-04-130	7.18	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE BROMONT
2003-04-131	7.19	GRATUITÉ DES FRAIS DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DE BROMONT
2003-04-132	7.20	ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FABRIQUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
2003-04-133	7.21	SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB DE SKI BROMONT
2003-04-134	7.22	SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE
2003-04-135	7.23	VENTE D'ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS PAR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
2003-04-136	7.24	RETRAIT DES UNITÉS MODULAIRES ATTENANTS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
2003-04-137	7.25	ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003
2003-04-138	7.26	DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 16, RUE DU ROCHER (EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE DROITE)
N. M.	7.27	COLLÈGE MONT-SACRÉ-COEUR : GALA MÉRITAS
2003-04-139	7.28	FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : DEMANDE D'APPUI FINANCIER
N. M.	7.29	FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : 5 <sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIN – HOMARD
2003-04-140	7.30	AVALANCHE YAMASKA-MISSISQUOI AA : DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ACHAT D'UN TROPHÉE
2003-04-141	7.31	ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET RÉGION : BRUNCH-BÉNÉFICE
N. M.	7.32	ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE LA HAUTE-YAMASKA : CAMPAGNE DE L'ŒILLET 2003
N. M.	7.33	ASSOCIATION DU DIABÈTE DE BROME-MISSISQUOI : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2003

## 7 AVRIL 2003

N. M	7.34	ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : ÉCHANGE CULTUREL ET PÉDAGOGIQUE AVEC UNE ÉCOLE DE SAINT-GEORGES D'OLÉRON EN FRANCE
2003-04-142	7.35	SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, STATION TOURISTIQUE
2003-04-143	7.36	DEMANDE DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES – COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER
2003-04-144	7.37	DÉVELOPPEMENT DE L'AXE NUMÉRO 4 DE LA ROUTE VERTE
2003-04-145	7.38	EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE CENT DIX-SEPT MILLE DOLLARS (117 000 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-2003 (RÉAMÉNAGEMENT POSTE DE POMPAGE)
2003-04-146	7.39	DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE – 2003
2003-04-147	7.40	FÊTE NATIONALE 2003
2003-04-148	7.41	ACHAT DE TERRAINS ET CORRECTION DE TITRES PAR LA VILLE AUPRÈS D'IMMOBILIER SKI BROMONT
N. M.	7.42	INFOROUTE MUNICIPALE : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

### **8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

2003-04-149	8.1	ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 18 MARS 2003
2003-04-150	8.2	EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR LES BESOINS DE L'HÔTEL DE VILLE
2003-04-151	8.3	CONFIRMATION DE L'EMPLOI DE MONSIEUR YAN GENDREAU AU POSTE D'AIDE-MÉCANICIEN
2003-04-152	8.4	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDUCAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE À LA PROLONGATION DE L'EMPLOI DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY
2003-04-153	8.5	FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

7 AVRIL 2003

**9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JOSÉE TOURIGNY RELATIVE AU PROJET DE SKI BROMONT, CHEMIN HUNTINGTON
- N. M. 9.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, EXERCICE FINANCIER 2002
- N. M. 9.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2002
- N. M. 9.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 MARS 2003
- N. M. 9.5 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUES LE 19 DÉCEMBRE 2002 AINSI QUE LE 16 JANVIER ET LE 20 FÉVRIER 2003
- N. M. 9.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINDA GOUPIL, MINISTRE D'ÉTAT À LA SOLIDARITÉ SOCIALE, À LA FAMILLE ET À L'ENFANCE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 12 000 \$ POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE
- N. M. 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE VINET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANBY/BROMONT CONCERNANT LA RISTOURNE VERSÉE À LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 9.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT UNE DEMANDE DE PHASE PRIORITAIRE DE PHASAGE À GAUCHE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 ET DU BOULEVARD DE BROMONT.
- N. M. 9.9 DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR LE CAFÉ KANIMZIE
- 2003-04-154 9.10 DÉPÔT DU COURRIEL DE MONSIEUR JEAN-YVES BEAUDOIN, DIRECTEUR DU PROJET DE BROMONT, VILLE BRANCHÉE RELATIVEMENT AU CONCOURS DES OCTAS ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC

7 AVRIL 2003

10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- N. M. 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2003–04–109**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets 7.6, 7.7 ,7.34 et 7.42 sont reportés à une séance subséquente.
- les sujets 7.17, 7.27, 7.29, 7.32 et 7.33 sont retirés de l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

**2003–04–110**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 3 MARS 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

7 AVRIL 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mars 2003 tout en faisant la correction suivante :

- le prénom de Monsieur Tremblay qui est intervenu à la *Période de questions* est Jean-Pierre et nom Robert tel qu'indiqué.

**ADOPTÉ**

### **2003–04–111**

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2003 au montant de **DEUX MILLIONS CENT DIX-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UNE CENTS (2 117 887,81 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

### **N. M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2003**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2003. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2003 se chiffre à **CINQ MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (5 407 700 \$)**.

7 AVRIL 2003

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES  
VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 2002**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier et du rapport des vérificateurs ainsi que de la liste des honoraires professionnels pour l'exercice financier 2002.

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE, ANNÉE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel du service de sécurité publique, année 2002.

**2003–04–112**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES  
MEMBRES DU COMITÉ D'URBANISME TENUES LES 12 MARS, 26  
MARS ET 2 AVRIL 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil entérinent les recommandations des membres du Comité consultatif contenues dans les procès-verbaux de leurs assemblées tenues les 12 et 26 mars ainsi que le 2 avril 2003.

**ADOPTÉ**

**2003–04–113**

**15<sup>E</sup> COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET  
FAMILLE**

7 AVRIL 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, dans un premier temps, la trésorière à payer la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)**, somme représentant l'adhésion de la Ville de Bromont à l'organisme Carrefour action municipale et famille.

D'autoriser, dans un second temps, la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350,00 \$)**, toutes taxes applicables incluses, à Carrefour action municipale et famille, somme représentant l'inscription de deux (2) personnes au 15<sup>e</sup> colloque de l'organisme qui se tiendra du 23 au 25 mai 2003.

**ADOPTÉ**

**2003-04-114**

**CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION GRANBY-BROMONT :  
OMNIUM DE GOLF 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (540,00 \$)**, toutes taxes applicables incluses, à la Chambre de commerce région Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de quatre (4) membres du Conseil à l'Omnium de golf 2003.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002  
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES  
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant l'article 2.2 du règlement numéro 867-2002 concernant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2003.

7 AVRIL 2003

**2003-04-115**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 867-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT  
L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT  
L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR  
L'ANNÉE 2003 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 867-1-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867-2002 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2003 » lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE  
CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117 ET 326-118 AINSI QU'UNE  
PARTIE DE LOT 326-116 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE  
BROME (PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA  
TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION)**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public les lots 326-117 et 326-118 ainsi qu'une partie de lot 326-116 du cadastre officiel du Canton de Brome (partie de la rue de Charlevoix menant à la tour de télécommunication).

7 AVRIL 2003

**2003-04-116**

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU la résolution 2001-01-012 ;

ATTENDU QUE la somme de 1 000,12 \$ pour le Centre d'information économique de Bromont ne sera pas utilisée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **ONZE MILLE DOLLARS ET DOUZE CENTS (11 000,12 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2003-04-117**

**RÉCLAMATION DE MONSIEUR SYLVAIN CORMIER**

ATTENDU la lettre de mise en demeure de Monsieur Sylvain Cormier de Gestion Américain Inc., propriétaire du 112, rue de Wolfe, concernant la taxe relative aux matières recyclables pour les années 1999 et 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait prévu débiter l'instauration de la collecte sélective sur son territoire selon le type de résidences soit :

- pour les résidences unifamiliales en juin 2000 ;
- pour les unités de deux (2) à cinq (5) logements en juillet 2000 ;
- pour les édifices de six (6) logements et plus, les propriétaires avaient l'opportunité de déposer un plan de gestion et la collecte sélective débiterait en septembre 2000 ;

ATTENDU QUE les citoyens de la Ville de Bromont avaient accès au conteneur collectif situé à l'aréna jusqu'au 11 décembre 2000 ;

7 AVRIL 2003

ATTENDU QUE le plan de gestion devait être présenté avant le 15 août 2000 et que Monsieur Sylvain Cormier a soumis à la Ville de Bromont son plan au cours du mois d'août 2000 ;

ATTENDU les lettres échangées entre Monsieur Cormier et Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, datées du 30 janvier 2001, du 18 et 20 décembre 2002 et du 18 janvier 2003 ;

ATTENDU QU'un montant de 19,13 \$ par logement est chargé pour la collecte sélective à même la tarification pour les matières résiduelles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rembourser à Gestion Américaneau Inc., à titre de règlement final de ladite réclamation, la somme de **CENT DIX-NEUF DOLLARS ET TRENTE-CINQ-CENTS (19,35 \$)** représentant la tarification attribuable aux quinze (15) logements du 112, rue de Wolfe pour la collecte sélective pour la période du 11 décembre 2000 au 20 avril 2001, intérêts en sus.

**ADOPTÉ**

**2003-04-118**

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2003**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer, avant le 15 avril, un vérificateur pour l'exercice financier débutant durant cette période ;

ATTENDU la proposition des vérificateurs Allaire, Roberge, Legendre pour l'exercice financier 2003 ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Legendre C.A., responsable du dossier de vérification de la Ville de Bromont, a développé une très bonne expertise dans le domaine de la comptabilité municipale notamment en représentant l'ordre des C.A. lors de la révision de la comptabilité municipale et en agissant à titre de formateur auprès des fonctionnaires municipaux lors de cette révision ;

ATTENDU QUE la firme Allaire, Roberge, Legendre est le vérificateur de la Ville de Bromont depuis l'exercice financier 1994 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 AVRIL 2003

DE nommer la firme Allaire, Roberge, Legendre à titre de vérificateur pour l'exercice 2003 ;

D'accorder le contrat de vérification à la firme Allaire, Roberge, Legendre pour l'exercice 2003 pour les montants suivants :

Ville de Bromont 14 500 \$ (taxes en sus)

Régime de retraite 1 000 \$ (taxes en sus)

**ADOPTÉ**

### **2003-04-119**

#### **ACTE DE CESSION ET DE SERVITUDE RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ENTRE LES RUES DE DRUMMOND ET DE STANSTEAD**

ATTENDU QUE, suite aux opérations de bornage (résolutions numéros 2002-12-532 et 2002-12-563) intervenues entre Monsieur Jean Bourges et Madame Muriel Pouliot versus Ville de Bromont, la Ville de Bromont doit procéder à une cession de terrain afin de transférer ses droits sur deux parcelles de terrain qui appartiennent maintenant à Monsieur Bourges et à Madame Pouliot ;

ATTENDU QU'il existe une conduite d'égout sanitaire adjacente à la propriété de Monsieur Bourges et Madame Pouliot et à la propriété de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE, pour des raisons de gestion, la Ville de Bromont consent à céder la bande de terrain sur laquelle la conduite d'égout sanitaire est localisée pour ensuite acquérir une servitude et un droit de superficie pour ladite conduite d'égout sanitaire et un éventuel égout pluvial ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les projets d'acte de cession et de servitude soumis par M<sup>e</sup> Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, lesdits actes de cession et de servitude.

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**2003-04-120**

**VENTE D'UN TERRAIN RUE DU PACIFIQUE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat d'un terrain rue du Pacifique faite par Monsieur François Bachand, président de la compagnie 3095-1941 Québec inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte en principe de vendre un terrain situé sur la rue du Pacifique à la compagnie 3095-1941 Québec inc. pour le prix offert.

QUE la Ville, cependant, ne défraie que le coût de l'arpentage dudit terrain, les autres frais étant à la charge de l'acquéreur.

QU'une révision de la localisation dudit terrain soit faite et ce, à la satisfaction de la Ville.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE**

Le Sujet numéro 7.6 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**PROLONGATION DE LA LOCATION DE LA FERME (LOTS 1061 ET  
1066 DU CADASTRE DE BROMONT)**

Le sujet numéro 7.7 est reporté à une séance subséquente.

**2003-04-121**

**DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION  
À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE CONCERNANT LE LOT 303 ET  
UNE PARTIE DU LOT 300 DU CADASTRE DE FARNHAM (ROUTE  
PIERRE-LAPORTE, EN DIRECTION DE COWANSVILLE)**

7 AVRIL 2003

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Daniel est propriétaire des lots 303 et de la partie 300 du cadastre du Canton de Farnham avec bâtiments, soit le 175, route Pierre-Laporte (lots bordés par la route Pierre-Laporte);

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Jean-Marie Daniel est localisée à l'intérieur des limites de l'aire protégée par la Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Daniel occupe la maison ancestrale de type unifamiliale de structure isolée (175, route Pierre-Laporte) en droits acquis;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Daniel désire faire valoir son droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAAQ pour détacher la maison ancestrale avec une superficie de 3000 m<sup>2</sup> de l'ensemble de la propriété ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Daniel désire faire don de sa propriété (sauf une superficie de 3000 m<sup>2</sup> à monsieur Pierre Daniel (fils);

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Daniel désire poursuivre l'exploitation agricole de la propriété par la mise en valeur et l'exploitation de l'aménagement forestier;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Daniel demande l'autorisation à une fin autre que l'agricole pour être en mesure de construire sa résidence;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Daniel ne peut invoquer l'article 40 de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, du fait que l'exploitation ne serait pas son principal revenu.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande d'autorisation à l'aliénation, le lotissement et à une fin autre qu'agricole de Messieurs Jean-Marie Daniel et Pierre Daniel auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

**ADOPTÉ**

**2003-04-122**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR  
PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2003 concernant le transport adapté pour personnes handicapées ;

7 AVRIL 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver, telles que déposées, les prévisions budgétaires 2003 concernant le transport adapté pour personnes handicapées.

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS ET CINQ ET UN CENTS (3 566,52 \$)** à la Ville de Granby, somme représentant la quote part de la Ville de Bromont au Transport adapté.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente sur le transport adapté pour personnes handicapées.

**ADOPTÉ**

### **2003-04-123**

#### **ADOPTION DE L'EMBLÈME FLORAL POUR LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté le Club horticole de Bromont pour donner un emblème floral à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont a procédé par voie de concours auprès des citoyens et qu'il leur a proposé de choisir entre les quatre arbustes suivants :

- l'Amélanchier du Canada ;
- l'Hydrangé paniculata grandiflora ;
- le Lilas commun ;
- le Viorne triloba (pimbina) ;

ATTENDU QUE les résultats dudit concours sont les suivants :

<b>NOM DE L'ARBUSTE</b>	<b>NOMBRE DE VOTES</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Amélanchier du Canada	39	35 %
Viorne triloba (pimbina)	30	27 %
Hydrangé paniculata grandiflora	25	23 %
Lilas commun	<u>17</u>	<u>15 %</u>
<b>TOTAL</b>	111	100 %

7 AVRIL 2003

ATTENDU la recommandation du Club horticole de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare que **l'amélanchier du Canada** (*amélanchier canadensis*) est l'emblème floral de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2003-04-124**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA  
COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE L'ACQUISITION ET DE LA GESTION  
DU LIEN RÉGIONAL ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES**

ATTENDU la résolution numéro 2002-10-470 intitulée « Participation au réseau de fibres optiques » ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-12-525 intitulée « Participation au déploiement du réseau de fibre optique » ;

ATTENDU la *Convention de construction et d'opération d'un lien de fibres optiques entre la CSVDC, le RISQ, la CSET et la MRC* ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC et des municipalités locales qu'un seul organisme municipal conclue une entente avec le RISQ, la CSET et la CSVDC et que ce même organisme municipal assume la gestion de cette entente ;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale délégrant à la MRC de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de l'acquisition et de la gestion du lien régional et local de fibres optiques ;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut décider de ne pas construire son réseau local et qu'elle peut exercer cette option d'ici le 5 septembre 2003 ;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition du câble attribuable à la Ville de Bromont est de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 AVRIL 2003

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence le maire suppléant ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Simoneau ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente intermunicipale délégrant à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de l'acquisition et de la gestion du lien régional et local de fibres optiques.

**ADOPTÉ**

**2003–04–125**

**NOMINATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Messieurs Mike Wong, Normand Desloges et Philippe Simonato au sein de Conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2003–04–126**

**MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Marcel Bundock, président démissionnaire de la Société de développement économique de Bromont, soit nommé Membre honoraire de ladite Société en remerciement du magnifique travail accompli.

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**2003-04-127**

**ACHAT PAR LA VILLE DE BROMONT D'UNE PARTIE DU LOT 328-3  
DU CADASTRE DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir une bande de terrain sur le lot 328-3 du cadastre du Canton de Brome ;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain a accepté une offre d'achat présentée par la Ville et conditionnelle à l'acceptation par le Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les termes la convention d'achat ci-jointe et qu'il mandate Madame Christiane Dusseault, notaire, pour rédiger le projet d'acte notarié requis pour officialiser la transaction.

QUE ledit projet d'acte soit soumis au Conseil municipal pour approbation de signature.

Que le coût d'achat du terrain soit de **NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$)** plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à financer l'achat du terrain à même le fonds des parcs pour la somme de **NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (9 992,27 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2003-04-128**

**ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE PAR LE SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE présentement le service de Sécurité publique possède deux véhicules de patrouille ;

ATENDU QUE le service de Sécurité publique possède également deux véhicules banalisés, l'un de l'année 1998 avec 270 000 km et l'autre de l'année 1999 avec 240 000 km ;

ATTENDU QU'avec le mise à niveau, le service de police a dû doubler son personnel ce qui exige des enquêteurs, du personnel d'encadrement (superviseurs) un minimum de deux policiers patrouilleurs en tout temps ;

7 AVRIL 2003

ATTENDU QUE tous les véhicules du service de police doivent être inspectés à tous les 10 000 km par la SAAQ, comme véhicule d'urgence, très souvent ils sont au garage municipal pour inspection, entretien préventif, etc. Deux de ces véhicules ont plus de 240 000 km ;

ATTENDU QU'il faut appuyer différentes opérations, telles que la police communautaire, le transport de VTT, le transport de prisonnier, le transport des vélos et toutes autres marchandises ;

ATTENDU QUE nous avons retenu au Garage Deragon de Cowansville, une Van Ford Windstar de l'année 2000 avec 29 000 km ;

ATTENDU QUE nos mécaniciens du garage municipal ont inspecté et vérifié ce véhicule et tout indique que cette fourgonnette est conforme mécaniquement en plus de bénéficier d'une garantie complète jusqu'à 60 000 km ;

ATTENDU QUE, dans le programme triennal 2003, la Ville avait prévu une somme de 15 000 \$ pour l'achat d'une motoneige et habillement, en accord avec le Conseil municipal, l'achat de motoneige pouvant être reporté en 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire l'achat dudit véhicule pour la somme de **TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (13 500 \$)** taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**2003-04-129**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACQUISITION D'UNE  
CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 5 mars 2003, à 10 heures, la soumission suivante a été reçue :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes en sus)</b>
Deragon Ford Lincoln	35 536 \$

ATTENDU QUE ladite soumission s'avère être conforme au cahier des charges ;

7 AVRIL 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'achat d'une camionnette de type V\* diesel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Deragon Ford Lincoln, pour la somme de **TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX DOLLARS (35 536,00 \$)**, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**FÊTE DE L'AMOUR**

Le sujet suivant est retiré de l'ordre du jour.

**2003-04-130**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT  
ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec ;

ATTENDU QUE le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs et à la mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la convention de partenariat entre la Ville de Bromont et l'Association sportive de Bromont.

7 AVRIL 2003

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention.

**ADOPTÉ**

**2003-04-131**

**GRATUITÉ DES FRAIS DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR  
L'ASSOCIATION SPORTIVE DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association sportive de Bromont souhaite organiser une vente de garage qui se tiendrait au Centre sportif et culturel;

ATTENDU QUE le Service de loisir et de la vie communautaire, conformément à sa mission, souhaite soutenir les activités de cette association ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la gratuité pour la location de l'aréna à l'Association sportive de Bromont pour l'organisation et la tenue d'une vente de garage les 2, 3 et 4 mai 2003.

**ADOPTÉ**

**2003-04-132**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FABRIQUE  
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports;

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier adhère aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

7 AVRIL 2003

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encadrer les activités de la Fête de l'amour générées par la Fabrique qui se tiendront les 6, 7 et 8 juin 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'entente intervenue entre la Ville de Bromont et la Fabrique Saint-François-Xavier concernant la Fête de l'amour 2003.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

**ADOPTÉ**

**2003-04-133**

**SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB DE SKI BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont par son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soutient les organismes offrant des activités aux Bromontois et Bromontoises;

ATTENDU QUE l'organisme Club de Ski de Bromont inc. répond à tous les critères d'attribution de contributions financières;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer une somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** à Club de Ski Bromont pour lui permettre de réaliser sa programmation.

**ADOPTÉ**

**2003-04-134**

**SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB DE L'ÂGE D'OR  
D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec;

7 AVRIL 2003

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire;

ATTENDU QUE l'organisme demande un support pour la poursuite de ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une subvention de **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)** au club de l'âge d'or d'Adamsville équivalant à ses frais annuels de location de local pour tenir ses activités.

**ADOPTÉ**

**2003-04-135**

**VENTE D'ÉQUIPEMENTS INUTILISÉS PAR LE SERVICE DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les modules préfabriqués situés à l'arrière du Centre communautaire seront démolis au printemps 2003 et que le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire veut se départir de matériel inutilisé entreposé dans ces modules ;

ATTENDU QUE l'Association sportive de Bromont souhaite s'en porter acquéreur pour la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE vendre pour la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** un lot de matériel inutilisé appartenant au SLCVC à l'Association sportive de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2003-04-136**

**RETRAIT DES UNITÉS MODULAIRES ATTENANTS AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

7 AVRIL 2003

ATTENDU QUE les modules préfabriqués situés à l'arrière du Centre communautaire doivent être retirés ;

ATTENDU QUE le coût de la démolition et les frais d'enfouissement sont estimés à **SIX MILLE DOLLARS (6 000\$)** ;

ATTENDU QUE Ski Bromont.com souhaite les retirer à ses frais et de ce fait s'en porter acquéreur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Ski Bromont.com à déplacer les modules préfabriqués, situés à l'arrière du Centre communautaire, à leurs frais et de ce fait, s'en porter acquéreur.

**ADOPTÉ**

#### **2003-04-137**

##### **ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU la résolution 2003-01-013 ;

ATTENDU QUE l'achat d'une motoneige est reporté en 2004 ;

ATTENDU l'achat d'une camionnette pour les travaux publics pour la somme de 39 453,92 \$ et que le financement prévu par le fonds de roulement est de 35 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la somme nécessaire à l'achat du véhicule utilitaire pour le service de la sécurité publique soit empruntée au fonds de roulement et ce, pour un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)** et que ladite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

QUE ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

QUE la somme nécessaire à l'achat d'une camionnette pour les travaux publics soit empruntée au fonds de roulement pour un montant de **QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (4 453,92\$)** et que ladite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

7 AVRIL 2003

QUE ledit emprunt soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler l'achat d'une motoneige financé par le fonds de roulement pour un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)**.

D'annuler une partie du financement pour l'acquisition de servitude financée par le fonds de roulement pour un montant de **QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTS (4 453,92 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2003-04-138**

**DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 16,  
RUE DU ROCHER (EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE  
DROITE)**

ATTENDU la résolution numéro 03-015 adoptée par les membre du Comité consultatif d'urbanisme le 17 février 2003, recommandant au Conseil municipal d'accorder une dérogation mineure afin de rendre conforme l'empiètement de la galerie de la résidence construite sur le lot 73-53 de cadastre du Canton de Brome, dans la marge latérale droite, mais de refuser d'accorder une dérogation mineure relativement à l'empiètement de l'escalier de ladite galerie dans la marge latérale ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 15 mars 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure relativement à l'empiètement de la galerie de la résidence située au 16, rue du Rocher (lot 73-53 du cadastre du Canton de Brome), mais refuse d'accorder une dérogation mineure à l'escalier de ladite galerie.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**COLLÈGE MONT-SACRÉ-COEUR : GALA MÉRITAS**

Le sujet numéro 7.27 est retiré de l'ordre du jour.

7 AVRIL 2003

**2003–04–139**

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY: DEMANDE  
D'APPUI FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** à la Fondation du Centre hospitalier de Granby, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la campagne de financement de la Fondation, exercice financier 2003.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY: 5<sup>E</sup> ÉDITION  
DU FESTIN – HOMARD**

Le sujet numéro 7.29 est retiré de l'ordre du jour.

**2003–04–140**

**AVALANCHE YAMASKA–MISSISQUOI AA : DEMANDE DE  
COMMANDITE POUR L'ACHAT D'UN TROPHÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à l'Avalanche Yamaska-Missisquoi, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à l'achat du trophée « discipline » décerné à l'équipe la plus disciplinée du tournoi amical de Bromont.

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**2003–04–141**

**ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE  
GRANBY ET RÉGION: BRUNCH-BÉNÉFICE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT QUATRE-  
VINGT-DIX DOLLARS (390 \$)** à l'Association des parents et amis du malade  
mental de Granby et région, somme représentant l'inscription de six (6)  
personnes au douzième brunch-bénéfice de l'Association.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES DE LA HAUTE-  
YAMASKA : CAMPAGNE DE L'ŒILLET 2003**

Le sujet numéro 7.32 est retiré de l'ordre du jour.

**N. M.**

**ASSOCIATION DU DIABÈTE DE BROME-MISSISQUOI :  
CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2003**

Le sujet numéro 7.33 est retiré de l'ordre du jour.

**N. M.**

**ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER : ÉCHANGE CULTUREL ET  
PÉDAGOGIQUE AVEC UNE ÉCOLE DE SAINT-GEORGES  
D'OLÉRON EN FRANCE**

Le sujet numéro 7.34 est reporté à une séance subséquente.

7 AVRIL 2003

**2003-04-142**

**SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, STATION TOURISTIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu le 4 avril 2002 de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, société en commandite, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris acte et accepté ledit projet d'entente-cadre soumis par Monsieur Charles Désourdy, étant il est bien entendu que chaque entente en découlant devra être soumise ultérieurement au Conseil municipal pour approbation ;

ATTENDU QUE l'entente cadre prévoyait différentes modalités concernant des servitudes d'égout et d'aqueduc devant être créées en faveur de la Ville de Bromont sur la propriété du Centre de ski ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de modifier ses modalités afin de mieux définir les coûts associés aux différentes obligations contenues dans ses actes de servitudes ;

ATTENDU QUE la présente modification tient compte du fait que Ski Bromont.com doit céder plus de terrains que prévu initialement pour la relocalisation de la rue Champlain et ce, à titre gratuit et que cette transaction devra être présentée au Conseil municipal en même temps que le projet d'acte de servitude, faisant l'objet de la présente résolution ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'annexe « A » de la présente résolution remplace le plan identifiant la transaction « G » de l'entente cadre.

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'acquisition de servitudes ainsi que le coût de relocalisation des conduites d'égout et d'aqueduc sur la portion indiquée en liséré sur le plan joint à l'annexe « A ».

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, pour rédiger un acte notarié concernant l'acquisition, par la Ville de Bromont, de l'ensemble des servitudes relatives aux infrastructures d'aqueduc et d'égout localisées dans le secteur de la station touristique ainsi que l'acquisition desdites infrastructures.

QUE le montant maximal associé à ces acquisitions de servitudes et d'infrastructures soit de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$), taxes en sus.**

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**2003–04–143**

**DEMANDE DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES – COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire aménager deux (2) traverses piétonnières sur le chemin de fer dans le secteur entre le chemin Gaspé et le boulevard de Bromont ;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville et la compagnie responsable de l'exploitation du chemin de fer ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à faire une demande à la compagnie exploitant le chemin de fer afin d'obtenir un projet d'entente visant l'aménagement de deux (2) traverses piétonnières.

QUE le projet d'entente devra être soumis au conseil municipal avant la réalisation de tous travaux;

**ADOPTÉ**

**2003–04–144**

**DÉVELOPPEMENT DE L'AXE NUMÉRO 4 DE LA ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté une résolution en janvier 2003 afin que les subventions relatives à l'aménagement de la route verte sur le territoire transigent par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QU'après révision, des ententes seront requises avec le ministère des Transports pour la construction de certaines parties du réseau cyclable ;

ATTENDU QU'il serait plus simple que la Ville de Bromont gère elle-même les subventions relatives à l'aménagement de la route verte et ce, en particulier, pour les subventions concernant le programme de la Route verte ainsi que le programme du ministère des Transports intitulé *Programme d'aide financière pour l'amélioration du réseau cyclable*.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 AVRIL 2003

D'aviser la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de l'intention de la Ville de Bromont de gérer elle-même les subventions, suite à leur octroi, et ce, pour les programmes de la Route verte ainsi que le programme du ministère des Transports intitulé *Programme d'aide financière pour l'amélioration du réseau cyclable*.

QUE la gestion des subventions englobe la signature des ententes pour l'obtention des subventions, la présentation des réclamations et les paiements.

D'aviser la MRC de Brome-Missisquoi que la Ville de Bromont désire toujours que la MRC continue de piloter le dossier auprès des organismes en collaboration avec la Ville et que la MRC continue de chercher du financement alternatif.

D'aviser la MRC de Brome-Missisquoi que la maîtrise d'œuvre pour la réalisation demeure la responsabilité de la Ville de Bromont et ce, à l'intérieur de ses limites territoriales.

**ADOPTÉ**

#### **2003-04-145**

##### **EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE CENT DIX-SEPT MILLE DOLLARS (117 000 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-2003 (RÉAMÉNAGEMENT POSTE DE POMPAGE)**

ATTENDU QUE le règlement numéro 868-2003 intitulé « Règlement d'emprunt d'une somme de **CENT TRENTE MILLE DOLLARS (130 000\$)** afin de défrayer le coût des honoraires professionnels (plans et devis ainsi que la surveillance des travaux) et de réaliser des travaux de réaménagement du poste de pompage numéro 5 des Carrières, le tout se chiffrant, incluant les frais contingents, à **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)** » a reçu toutes les approbations requises par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à effectuer un emprunt temporaire d'une somme de **CENT DIX-SEPT MILLE DOLLARS (117 000 \$)** à la Caisse Populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

7 AVRIL 2003

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse et Madame Danielle Rioux, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

**ADOPTÉ**

**2003-04-146**

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA  
RÉSERVE FINANCIÈRE – 2003**

ATTENDU les règlements concernant la réserve financière numéros 825-1-2002 et 825-1-1-2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$)** à même la réserve financière pour financer les dépenses en immobilisations suivantes :

<b>SERVICE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>\$</b>
Gestion du territoire	Conduite d'acier inoxydable	5 000 \$
Gestion du territoire	Modification de la chloration aux réservoirs de distribution	25 000 \$
	<b>Total:</b>	<b>30 000 \$</b>

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**2003-04-147**

**FÊTE NATIONALE 2003**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir des activités afin de souligner la Fête nationale 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Lyne Beaudry, coordonnatrice du Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

**ADOPTÉ**

**2003-04-148**

**ACHAT DE TERRAINS ET CORRECTION DE TITRES PAR LA VILLE  
AUPRÈS D'IMMOBILIER SKI BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir certaines propriétés de Immobilier Ski Bromont afin de compléter le réseau routier existant ;

ATTENDU QUE les propriétés en question représentent des parties de rues et que Immobilier Ski Bromont désire les céder à la Ville pour une somme de **UN DOLLARS (1,00 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Johanne Désourdy, notaire, afin de rédiger un acte d'acquisition, par la Ville de Bromont des lots suivants :

- lot 344-7 du cadastre du Canton de Brome,
- lot 345-2 du cadastre du Canton de Brome (rond point rue de Rouville),
- une cession de droits concernant le lot 73-43-1 du cadastre officiel du Canton de Brome (sur largeur de la rue Frontenac)
- une correction de titre sur le Lot 1035-1 du cadastre officiel du Canton de Shefford (partie de la rue Saint-Denis)

7 AVRIL 2003

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte notarié.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**INFOROUTE MUNICIPALE: DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

Le sujet numéro 7.42 est reporté à une séance subséquente.

**2003-04-149**

**ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 18  
MARS 2003**

ATTENDU QUE quatre postes étaient vacants à la caserne no 1 et 2 ;

ATTENDU QUE durant deux fins de semaine des annonces furent publiées dans le journal le Guide, Ici Maintenant et sur le Portail de Bromont ;

ATTENDU QUE cinq candidats ont été rencontrés et que quatre ont été sélectionnés ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des pompiers des casernes no 1 et 2, au 18 mars 2003.

**ADOPTÉ**

**2003-04-150**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE POUR LES BESOINS  
DE L'HÔTEL DE VILLE**

7 AVRIL 2003

ATTENDU les besoins occasionnels de main d'œuvre, les remplacements de vacances ou d'absences pour maladies de la réceptionniste ;

ATTENDU QUE le service de la trésorerie à des budgets alloués pour fins de remplacements de vacances ou d'absences pour maladies de la réceptionniste et pour les besoins occasionnels de main d'œuvre ;

ATTENDU QUE Madame Monik Beaudoin est à l'emploi de la Ville de Bromont à temps partiel et qu'elle a déjà remplacé la réceptionniste durant ses vacances ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Monik Beaudoin en tant que secrétaire surnuméraire, pour l'année 2003, au taux de la classe 4, an 2, selon la convention collective en vigueur et ce, selon les heures réellement travaillées.

**ADOPTÉ**

### **2003-04-151**

#### **CONFIRMATION DE L'EMPLOI DE MONSIEUR YAN GENDREAU AU POSTE D'AIDE-MÉCANICIEN**

ATTENDU QUE Monsieur Yan Gendreau a complété sa période d'essai au poste d'aide-mécanicien et a donné entière satisfaction à la Ville ;

ATTENDU le rapport déposé par Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE confirmer Monsieur Yan Gendreau au poste d'aide-mécanicien, à partir du 29 mars 2003.

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**2003–04–152**

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE  
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVE À LA  
PROLONGATION DE L'EMPLOI DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY**

ATTENDU QUE Monsieur Léopold Soucy désire prolonger son emploi jusqu'au 31 décembre 2003;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer ladite lettre d'entente.

**ADOPTÉ**

**2003–04–153**

**FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES  
FÊTES**

ATTENDU l'article 9.05 de la convention collective concernant le choix des jours de congé entre les fêtes pour les employés de bureau et en accord avec le syndicat ;

ATTENDU QUE plusieurs employés syndiqués comptent prendre des vacances durant les fêtes ;

ATTENDU QUE durant cette période, très peu de citoyens viennent à l'hôtel de ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'hôtel de ville soit fermé durant deux semaines, soit du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2004 inclusivement et que les employés syndiqués prennent les journées du 23, 29 et 30 décembre, sans traitement ou monnayés dans leurs banques vacances.

**ADOPTÉ**

7 AVRIL 2003

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JOSÉE TOURIGNY RELATIVE  
AU PROJET DE SKI BROMONT, CHEMIN HUNTINGTON**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

**N. M.**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, EXERCICE  
FINANCIER 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits états financiers.

**N. M.**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits états financiers.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE  
LE 13 MARS 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

7 AVRIL 2003

**N. M.**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUES LE 19 DÉCEMBRE  
2002 AINSI QUE LE 16 JANVIER ET LE 20 FÉVRIER 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINDA GOUPIL, MINISTRE  
D'ÉTAT À LA SOLIDARITÉ SOCIALE, À LA FAMILLE ET À  
L'ENFANCE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
DE 12 000 \$ POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la ministre Goupil.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE VINET, DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE  
GRANBY/BROMONT CONCERNANT LA RISTOURNE VERSÉE À LA  
VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Vinet.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT UNE DEMANDE DE  
PHASE PRIORITAIRE DE PHASAGE À GAUCHE À  
L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 ET DU BOULEVARD DE  
BROMONT.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Filion.

7 AVRIL 2003

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL FAITE  
PAR LE CAFÉ KANIMZIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**2003-04-154**

**DÉPÔT DU COURRIEL DE MONSIEUR JEAN YVES BEAUDOIN,  
DIRECTEUR DU PROJET DE BROMONT, VILLE BRANCHÉE  
RELATIVEMENT AU CONCOURS DES OCTAS ORGANISÉ PAR LA  
FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel de Monsieur Beaudoin ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite l'équipe de Bromont, collectivité ingénieuse d'avoir été mis en lice pour l'obtention d'un Octas dans la catégorie *Partenariat stratégique* dans le cadre d'un concours organisé par la Fédération de l'informatique du Québec.

QUE le Conseil municipal souhaite bonne chance à l'organisme.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Raymond Roy souligne un problème de voisinage qui se passe dans sa rue.
  
- Monsieur Jean Larochelle souligne la bonne ambiance dans la salle du Conseil et informe le Conseil de la tenue d'une fête entre voisins qui se tiendra au mois d'août au Royal Bromont.

7 AVRIL 2003

- Madame Josée Tourigny explique au Conseil les raisons qui l’ont amené à écrire sa lettre concernant le projet de Ski Bromont sur le versant sud du mont Brome. Elle souligne qu’elle n’est pas contre le projet, mais qu’elle aimerait que le tout se fasse en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour minimiser les impacts négatifs sur les citoyens.
- Monsieur Lucien Lortie se plaint de la vitesse des camions sur la rue Shefford et demande des information sur les traverses piétonnières (sujet 7.36 de l’ordre du jour).
- Monsieur Jean-Pierre Barret demande des précisions sur le tournage à droite aux feux rouges à Bromont.
- Un citoyen de la rue de Châteauguay est insatisfait des boîtes postales installées dans son secteur par Poste Canada.
- Monsieur Raymond Roy parle de sécurité à l’intersection du chemin de Gaspé et du chemin de fer.

**2003–04–155**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**